

Mars 2001



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3.2 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Première session

Rome, 2 - 4 juillet 2001

MISE À JOUR DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphes

1. Introduction	1 - 3
2. Vers un deuxième rapport sur l' <i>État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	4 - 9
3. Orientations demandées au Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	10

**MISE À JOUR DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
DANS LE MONDE**

1. INTRODUCTION

1. La vingt-sixième Conférence de la FAO en 1991 et le programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, ont appelé à établir périodiquement des rapports sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et à préparer un *Plan d'action mondial à évolution continue pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)*, dans le cadre du Système mondial FAO pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA.

2. De 1993 à 1996, la FAO a coordonné un fonds spécial multidonateurs pour préparer la quatrième Conférence technique internationale ainsi que le premier rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* et le *Plan d'action mondial*, sous l'égide de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), dans le contexte du processus participatif d'initiative nationale de la Conférence, qui a associé activement 157 pays, 50 organisations non gouvernementales et des associations du secteur privé. Les rapports des pays et le *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques (WIEWS)* ont fourni les principales informations de base utilisées pour la préparation du rapport.

3. Un résumé et une version complète de l'*État des RPGAA dans le monde* ont été préparés pour la Conférence technique internationale qui a salué ce rapport comme étant la première évaluation mondiale exhaustive de l'état des ressources phytogénétiques. Les conclusions de la Conférence technique internationale ont été avalisées par la Conférence de la FAO et approuvées par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.¹ La version complète du rapport² a été examinée par un groupe d'experts, mise en forme et publiée par la FAO en 1998.

**2. VERS UN DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RPGAA
DANS LE MONDE**

4. À sa huitième session ordinaire, la Commission a décidé que la FAO devrait évaluer périodiquement l'*État des RPGAA dans le monde*, afin de faciliter l'analyse de l'évolution des besoins et des carences et de contribuer à la préparation du *Plan d'action mondial à évolution continue*. Il a été convenu que la préparation d'un second rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* et l'amendement du *Plan d'action mondial* seraient envisagés par la Commission à l'achèvement des négociations pour la révision de l'Engagement international et que, à plus long terme, un rapport sur l'*État de la biodiversité agricole dans le monde* pourrait être envisagé.³

¹ Décision III/11.

² Chapitre 1 – L'état de la diversité; Chapitre 2 – Gestion *in situ*; Chapitre 3 – Conservation *ex situ*; Chapitre 4 – Utilisation des ressources phytogénétiques; Chapitre 5 – Programmes nationaux, besoins de formation et législation; Chapitre 6 – Collaboration régionale et internationale; Chapitre 7 – Accès aux ressources phytogénétiques, partage des avantages tirés de leur utilisation et concrétisation des droits des agriculteurs; Annexe 1 – État des connaissances: Diversité génétique, conservation, utilisation, aspects juridiques et économiques. Annexe 2 – État de la diversité des cultures principales et secondaires.

³ CGRFA-8/99/REP, par. 19.

L'importance du rapport de la FAO sur l'*État des RPGAA dans le monde* est également reconnue dans le Programme de travail de la CDB, en tant que contribution à une évaluation exhaustive de la biodiversité agricole.⁴

5. La mise à jour du rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* et le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* sont des processus complémentaires qui doivent être menés en parallèle.⁵ Des études complémentaires approfondies, dans le cadre de la préparation d'une mise à jour de l'*État des RPGAA dans le monde*, permettraient d'obtenir d'autres informations sur l'exécution des activités spécifiques du *Plan d'action mondial*. Ces informations serviraient à leur tour pour le suivi complet et continu de l'exécution du Plan qui est proposé et qui apporterait une contribution importante à la mise à jour périodique de l'*État des RPGAA dans le monde*.⁶

6. La Commission est invitée en outre à examiner, en établissant des priorités, les carences et les lacunes qu'elle a déjà identifiées dans le premier rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde*⁷ et à donner des avis sur le rôle du *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques* au cours de ce processus intégré.⁸

7. On suggère que le second rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* soit d'une taille semblable à celle de la première version succincte⁹ et qu'il soit complété par des études thématiques servant à remplir les lacunes, en particulier, celles qui ont été identifiées par la Commission. Les thèmes sur lesquels pourraient éventuellement porter ces documents complémentaires sont les suivants:

- état de la diversité, conservation et utilisation de certaines cultures qui ne sont pas suffisamment traitées dans le premier rapport (telles que les cultures fourragères, les espèces sous-utilisées) et des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des plantes sauvages ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture;
- indicateurs de la vulnérabilité génétique des plantes et de l'érosion génétique;
- méthodologies d'utilisation des RPGAA pour l'amélioration des cultures, y compris nouvelles méthodes de sélection génétique des plantes et nouvelles biotechnologies;
- incidence des politiques et des accords agricoles nationaux, régionaux et mondiaux sur la conservation et l'utilisation des RPGAA;
- incidence de la biosécurité sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA;
- gestion des ressources phytogénétiques aux niveaux des agriculteurs et des communautés et gestion des écosystèmes agricoles et de la biodiversité associée aux cultures;
- contribution des RPGAA aux écosystèmes.

⁴ Décision V/5.

⁵ CGRFA-7/97/REP, par. 22.

⁶ CGRFA/WG-PGR-1/01/3, *Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 15-23.

⁷ CGRFA-Ex2/96/REP, par. 10.

⁸ CGRFA/WG-PGR-1/01/6 *Rapport intérimaire sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 18.

⁹ 75 pages.

8. À sa cent dix-neuvième session, en novembre 2000, le Conseil de la FAO a décidé que les négociations pour la révision de l'Engagement international devraient s'achever avant la trente et unième Conférence de la FAO en novembre 2001. Compte tenu de cette échéance, le Groupe de travail est invité à recommander que la préparation des études thématiques pour la mise à jour du rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* commence début 2002 et qu'elle soit coordonnée avec le processus de suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* proposé pour 2004-2006.¹⁰ La version à jour du rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde*, ainsi que les documents thématiques complémentaires, pourraient alors être préparés avant 2006 et soumis à la Commission à sa douzième session ordinaire.

9. Les informations générales nécessaires à la préparation du second rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* devraient être obtenues dans le cadre du processus de suivi global proposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/3.¹¹ Le Plan à moyen terme pour le Service des semences et des ressources phytogénétiques, couvrant la période 2002-2007, inclut des ressources pour le recueil d'informations, ainsi que pour la préparation et la publication du rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde*, ainsi que de trois à quatre études thématiques. Si le Groupe de travail et la Commission demandaient d'autres études thématiques, des ressources extrabudgétaires seraient nécessaires.

3. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

10. Le Groupe de travail est invité à fournir des orientations sur les mesures que le Secrétariat devra prendre, notamment en ce qui concerne:

- la préparation du second rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* (par. 4-8);
- le nombre et la nature des thèmes qui devront être abordés parmi ceux qui sont proposés au paragraphe 7 ainsi que d'autres thèmes que la Commission pourrait suggérer;
- l'intégration du processus de suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et du processus de mise à jour du rapport sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (par. 5);
- le rôle du *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques* dans la mise à jour du rapport sur l'*État des RPGAA dans le monde* (par. 6);
- la mobilisation des crédits extrabudgétaires nécessaires (par. 9).

¹⁰ CGRFA/WG-PGR-1/01/3, *Suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, par. 26.

¹¹ Des ressources extrabudgétaires devront être mobilisées pour le processus global de suivi de la mise en oeuvre du *Plan*, proposé dans le document CGRFA/WG-PGR-1/01/3, par. 28 et 29.